



Délibération n° 08 / 2021

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

- 1 AVR. 2021

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre Mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, à la salle du Bicentenaire de Pignan, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

Mme BOSH Sylvia, Mme CALMES Anne-Marie, Mme CASSAR Michelle, Mme CINÇON Sylvie, M. CHOLBI Jean-Claude, Mme DE BLOCK Jasmine, Mme DUBOUCHER Danièle, M. GERVAIS Marc, Mme GIMENEZ Véronique, M. GRILL Christophe, Mme IRIBARNE Isabelle, M. MATTERA Patrick, M. MESSINA Gaspard, M. PAGEZE Thierry, Mme QUEVEDO Karine, M. QUILES Thierry, M. SABLON Gérard, M. SAMMUT Jean-Pascal, M. SIE Rémi, Mme THALAMAS Fabienne, Mme TROCHAIN Katia.

Absents excusés :

M. ARCAY Martin (pouvoir à Mme Jasmine DE BLOCK), M. BIEGEL Julien (pouvoir à Monsieur QUILES Thierry), M. DELAUZE Daniel (pouvoir à Mme Sylvie CINÇON), M. GIL Michaël (pouvoir à Mme TROCHAIN Katia), Mme GUYONNET Gaëlle (pouvoir à Mme IRIBARNE Isabelle), Mme LACUBE Danièle (pouvoir à M. MATTERA Patrick), Mme MARCILLAC Monique (pouvoir Mme QUEVEDO Karine), Mme ZONCA Jeanne (pouvoir à Mme THALAMAS Fabienne)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Affectation des résultats 2020 sur l'exercice 2021

Monsieur Jean-Pascal SAMMUT, Adjoint au maire, délégué aux finances et au personnel, expose au conseil municipal :

La comptabilité M14 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif. Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice, augmenté, le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent. Il s'ensuit une procédure qui consiste à :

- constater le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif,
- affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il est proposé, suite à l'approbation du compte administratif 2020, de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 sur le budget principal 2021 au regard des résultats suivant :

Pour l'année 2020 :

- la section de fonctionnement dégage un résultat global de clôture excédentaire de 2 272 341,38 €.
- la section d'investissement présente un résultat global de clôture excédentaire de 309 422,15 €.
- le solde des restes à réaliser en investissement est excédentaire pour un montant de 153 102,54 €.
- Il n'y a donc pas de besoin de financement de la section d'investissement

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 08/2021

Objet : Finances – Affectation des résultats 2020 sur l'exercice 2021

Il est rappelé que conformément au code général des collectivités territoriales, l'affectation de résultat décidée doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement qui correspond au cumul du résultat d'investissement de clôture et du solde des restes à réaliser.

Il convient donc d'affecter le résultat global de clôture de la section de fonctionnement de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement cumulé à affecter : 2 272 341,38 €

Part du résultat affecté à la section d'investissement (compte 1068): 1 922 341,38 €

Part du résultat reporté en section de fonctionnement (compte 002) : 350 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat présentée.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 29 (dont 8 pouvoirs)

Votes : 29

Pour : 23

Contre : 6 (M. ARCAY Martin, Mme DE BLOCK Jasmine, M. GERVAIS Marc, M. GRILL Christophe, Mme GUYONNET Gaëlle, Mme IRIBARNE Isabelle).

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 15 mars 2021
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN